

2026: EYCC01

DESTINATAIRES : Chefs des Premières Nations qui ont des ententes dans le cadre des programmes de garde d'enfants et des programmes pour l'enfant et la famille
Administratrices et administrateurs des Premières Nations
Administratrices et administrateurs des organismes de paiements de transfert

EXPÉDITEUR : Matthew DesRosiers
Directeur, Direction du financement
Division de la petite enfance et de la garde d'enfants
Ministère de l'Éducation

DATE : 18 février 2026

OBJET : **Trousse liée à l'entente sur les services des programmes de garde d'enfants et des programmes pour l'enfant et la famille pour les Premières Nations et les organismes de paiements de transfert**

J'ai le plaisir de vous transmettre la trousse liée à l'entente sur les services des programmes de garde d'enfants et des programmes pour l'enfant et la famille pour les Premières Nations et les organismes de paiements de transfert dans le cadre 2026-2027. Cette trousse comprend ce qui suit :

- les *Lignes directrices 2026-2027 sur les pratiques opérationnelles, les services et le financement des programmes de garde d'enfants et des programmes pour l'enfant et la famille de l'Ontario*
- les calendriers mises à jour de l'entente de services pour votre Première Nation ou votre organisme de paiements de transfert (calendrier B à F)
- d'autres documents justificatifs (s'il y a lieu) :
 - le formulaire de demande de financement lié à la santé et sécurité (réparations et entretien) de 2026-2027
 - le formulaire déclaration d'incident grave dans le cadre du programme de garde d'enfants et du programme pour l'enfant et la famille
 - un aperçu du programme Ontario au travail

Les *Lignes directrices 2026-2027 sur les pratiques opérationnelles, les services et le financement des programmes de garde d'enfants et des programmes pour l'enfant et la famille de l'Ontario* seront accessibles [en ligne](#) et vous en trouverez un exemplaire ci-joint. Veuillez consulter les sections pertinentes des Lignes directrices pour connaître les détails de chaque ligne de financement indiquée dans votre calendrier budgétaire de 2026-2027.

Mises à jour du ministère

En 2026-2027, le ministère investit approximativement 52 millions de dollars afin de soutenir 96 Premières Nations et trois organismes de paiements de transfert. Cela comprend environ 38 millions de dollars pour les programmes de garde d'enfants, 12 millions de dollars pour les programmes pour l'enfant et la famille et 1,6 million de dollars pour les demandes liées à la santé et sécurité (réparations et entretien).

A. Lignes directrices sur le financement

Vous trouverez toutes les modifications aux lignes directrices sur le financement dans la section Aperçu des changements apportés aux *Lignes directrices 2026-2027 sur les pratiques opérationnelles, les services et le financement des programmes de garde d'enfants et des programmes pour l'enfant et la famille de l'Ontario*.

B. Prolongation de l'entente de paiement de transfert quinquennale

Conformément à la communication du 17 décembre 2025, le ministère prolonge l'entente de paiement de transfert (EPT) quinquennale (2021-2026) actuelle avec les Premières Nations et les organismes de paiements de transfert dans le cadre des programmes de garde d'enfants et des programmes pour l'enfant et la famille pendant une année supplémentaire. L'entente expirera donc à la fin du prochain exercice le 31 mars 2027. À titre de rappel, comme le nouveau calendrier B est réputée remplacer le calendrier B pour la période concernée, aucune signature n'est requise pour le moment. Les calendriers (B à F) ci-jointes remplacent les annexes existantes. Veuillez conserver une copie de ces calendriers mises à jour avec votre entente de 2021-2022 dûment signée.

Le ministère continue de travailler au renouvellement des EPT quinquennales, qui est censé commencer en 2027-2028. Cette démarche pourrait inclure un examen de la politique de financement afin de la rendre plus claire et de diminuer le fardeau administratif pour les Premières Nations et les organismes de paiements de transfert dans le cadre des programmes de garde d'enfants et des programmes pour l'enfant et la famille, tout en explorant les possibilités pour améliorer la gouvernance, la reddition de comptes et la transparence financière. Le ministère consultera les Premières Nations et les organismes de paiements de transfert au sujet des modifications potentielles.

C. Financement pour la santé et sécurité (réparations et entretien)

Le ministère invite les communautés des Premières Nations qui comptent des centres de garde agréés et des organismes de services de garde en milieu familial à présenter une demande de financement liée à la santé et sécurité (réparations et entretien) pour 2026-2027. Les communautés des Premières Nations qui ont besoin d'un financement supplémentaire pour répondre aux exigences relatives aux permis en vertu de la [Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance](#) peuvent présenter une demande en suivant le processus de financement pour la santé et sécurité (réparations et entretien). Veuillez consulter les lignes directrices sur le financement pour obtenir plus de détails. Les demandes continueront d'être acceptées tout au long de l'exercice, mais les Premières Nations sont invitées à transmettre leurs formulaires de demande dûment remplis au ministère à tpa.edu.EarlyLearning@ontario.ca dès que possible afin de favoriser une évaluation et un traitement rapides des demandes à l'intérieur de l'exercice en cours.

Dates clés en 2026-2027

Le tableau ci-dessus énumère tous les documents à transmettre au ministère pour l'exercice 2026-2027.

Document	Date limite
Le formulaire de demande de subvention pour l'augmentation salariale (s'il y a lieu)	25 mai 2026
Les états financiers (Système d'information sur le financement de l'éducation ou attestation) pour 2026-2027	30 juillet 2027

À titre de rappel, en 2026-2027, afin de diminuer le risque de recouvrements en fin d'exercice et d'assurer une reddition de comptes à l'égard des fonds publics, les partenaires pour les paiements de transfert doivent respecter les exigences énoncées dans l'EPT. Selon les conditions de l'EPT, le ministère peut prendre des mesures, comme il est indiqué à l'alinéa A12.2, advenant un cas de défaut, conformément à l'alinéa A12.1 a). Cela pourrait englober les situations dans lesquelles le ministère a confirmé que les Premières Nations et les organismes de paiements de transfert n'ont pas de programmes de garde d'enfants ou de programmes pour l'enfant et la famille actifs en conformité avec l'EPT ou ont omis de transmettre les rapports et les états financiers exigés dans les délais prescrits. Le ministère offrira à toutes les Premières Nations et à tous les organismes de paiements de transfert la possibilité d'aborder ces questions et de favoriser la conformité.

Veillez communiquer avec votre analyste financière ou financier si vous avez des questions au sujet de vos paiements ou de vos rapports financiers pour 2026-2027. Vous trouverez une liste de coordonnées ainsi que d'autres renseignements sur le financement sur le [site Web du ministère de l'Éducation](#). Si vous avez des questions ou des préoccupations à propos de cette note de service ou des documents ci-inclus, veuillez communiquer avec nous à childcarefunding@ontario.ca. En ce qui concerne les demandes de renseignements sur le financement ou les programmes, veuillez communiquer avec nous à l'aide du [Demande d'appui en petite enfance](#).

Je vous remercie de votre partenariat indéfectible et de vos efforts soutenus pour servir les enfants et les familles dans vos communautés.

Cordialement,

Original signé par

Matthew DesRosiers

Directeur, Direction du financement

c.c. Holly Moran, sous-ministre adjointe, Division de la petite enfance et de la garde d'enfants, ministère de l'Éducation

Whitney Wilson, directrice, Direction de la petite enfance, Division de la petite enfance et de la garde d'enfants, ministère de l'Éducation

Karen Puhlmann, directrice, Direction de la garde d'enfants, Division de la petite enfance et de la garde d'enfants, ministère de l'Éducation

Analystes financières et financiers, Direction du financement, Division de la petite enfance et de la garde d'enfants, ministère de l'Éducation